



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 AVRIL 2025

Date de la convocation 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-et-cinq, le huit avril, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : Frédéric CAMPS, Jérôme PEREIRA, Michel MERIC, Patrick Lafont, Alain CABÉ, François CHAUVET, Séverine COMMENGE, Steeve DENOY, Sylvie GOUZY, Serge KOSMINSKY, Aurélie MIR, Marie-Ange POUILLET, Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO.

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance : Séverine COMMENGE

DÉLIBÉRATION 2025-013- HUIS CLOS

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de se réunir et de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire,
Séverine COMMENGE

Le Maire,
Frédéric CAMPS

